

L'ajournement

voulait pas parler des difficultés d'ordre technique de la Société Radio-Canada. La question posée par le député de Northumberland-Miramichi concernait les reportages et le député demandait au premier ministre de voir si la Société Radio-Canada essayait bien de remplir son mandat qui est de renforcer l'unité nationale ou si elle cherchait à minimiser son rôle à cet égard.

Je me suis demandé s'il valait mieux soulever la question au moment du débat d'ajournement ou bien accepter la réponse plaisante que le premier ministre m'a fournie mardi. Après mûre réflexion, j'ai décidé de prendre la peine d'expliquer les faits à la Chambre ce soir d'une façon qui montrera, je pense, pourquoi la Trudeumanie de 1968 s'est changée en dégoût en 1978.

Par cette observation de jeudi, sans aucune nuance alors qu'il n'avait jamais été question des difficultés techniques de transmission, le premier ministre répond par une critique des plus insidieuses, qui caractérise bien la façon dont son gouvernement traite les institutions. Voilà une des raisons pour lesquelles le Canada est si divisé qu'il en est presque à se chercher une âme constitutionnelle.

Je ne nie que tous les députés et tous les Canadiens aient des idées bien arrêtées sur les avantages et les inconvénients, les bons et les mauvais côtés, les échecs et les nécessités de notre unique réseau national de radiodiffusion. Là n'est pas la question. Je ne dis pas qu'il ne faut pas critiquer Radio-Canada. Cela nous le savons tous. Mais voilà un type à qui on pose cette question en sa qualité de premier ministre: ce n'est pas un citoyen ordinaire, mais le chef du pays, qui est censé agir en homme responsable. Pour ceux qui y travaillent, il est tout à fait démoralisant, il est tout à fait injuste de l'entendre condamner sans ambages et sans nuances Radio-Canada en disant: «Vu l'état terrible de Radio-Canada.»

Mais il ne s'agit pas seulement de Radio-Canada. C'est peut-être le bouc émissaire de prédilection. Le premier ministre malheureusement, parce qu'il a un cerveau, en abuse en faisant appel aux bas instincts de ses électeurs. Et franchement, monsieur l'Orateur, ses électeurs se trouvent d'un bout à l'autre du pays, parce qu'il est premier ministre. Prenez le chef symbolique de l'État, la Couronne. Où trouve-t-on le premier ministre quand il va en Angleterre? Derrière la reine, en train de faire une pirouette. S'il s'agissait d'un incident isolé, on pourrait ne pas s'y arrêter; mais non, ce n'en était qu'un parmi bien d'autres et, plaisanterie à part, ils ne flattent que les instincts les plus vils de bien des Canadiens.

● (2217)

C'est le premier ministre qui, il y a quelques années, a déclaré que les députés de l'opposition étaient des nullités. Si les députés de l'opposition sont des nullités, alors vous vous imaginez ce que sont les ministériels de l'arrière-ban. Mais je m'en tiendrai là.

C'est le premier ministre qui, le 1^{er} août, est passé à la télévision nationale proclamant sa réforme, à la suite de son voyage au Maroc. La conversion de Paul sur la route de Damas était bien peu de chose comparée à la conversion du premier ministre sur le plan des réalités économiques.

Qu'a déclaré le premier ministre au sujet d'une autre de nos institutions, ce bouc émissaire de prédilection, les Postes? Je m'en souviens clairement: Les Canadiens en ont par-dessus la tête des Postes, et moi aussi. Cela se comprend, mais ce qu'il oublie, c'est qu'il est le chef du pays, qu'il lui incombe d'agir

[M. Nowlan.]

dans le cas des Postes, de Radio-Canada du Parlement, s'il estime qu'ils laissent tant à désirer. L'un de nos problèmes au Canada, c'est que le premier ministre actuel et ses sophismes—et pour ceux qui l'ignorent, un sophisme est un argument, un raisonnement faux malgré son apparence de vérité—ne sont plus acceptables. Voilà pourquoi j'ai pris le temps de participer au débat ce soir.

[Français]

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, je comprends jusqu'à un certain point la frustration du député. Il a reçu une réponse intelligente à sa question, et je pense qu'il aimerait avoir un chef avec des talents aussi brillants et aussi valables que ceux du premier ministre du Canada (M. Trudeau). Et j'ai l'impression, c'est incroyable, monsieur le président, que le député n'est pas habitué à accepter des réponses claires, des réponses qui soient précises, concises, et je pense qu'il vaut la peine de vérifier et de réviser ce que le premier ministre lui disait.

En somme, tout le problème a pris naissance lorsque le premier ministre, le 2 novembre dernier, en réponse à une question d'un ministériel, disait et je cite:

[Traduction]

Cela m'amuse parfois d'entendre Radio-Canada parler de l'état lamentable du pays quand je songe à l'état lamentable dans lequel elle se trouve elle-même.

[Français]

Monsieur le président, le député d'Annapolis Valley (M. Nowlan), le 7 novembre 1978, a tout simplement demandé au premier ministre des précisions et des explications sur cette partie de sa réponse. A ce moment-là, le premier ministre lui a fourni une explication en disant qu'il avait parlé des difficultés d'ordre technique de la Société Radio-Canada, difficultés que cette société avait éprouvées le premier jour de la conférence constitutionnelle. Et le premier ministre a dit au député que s'il avait suivi le débat il aurait jugé que cela n'était qu'une allusion assez plaisante aux difficultés qu'avait Radio-Canada. Le premier ministre a ajouté qu'il ne retirait absolument rien de ce qu'il avait dit. Il a ajouté que la Société Radio-Canada ne se gênait pas elle-même pour critiquer un bon nombre d'institutions canadiennes, et qu'elle ne devrait pas être exempte de critique ni s'élever au-dessus de la critique, ce que souvent on entend dire de l'autre côté de la Chambre. C'était là la réponse du très honorable premier ministre. Par la suite le député d'Annapolis Valley revient à la charge, toujours le 7 novembre, et demande au très honorable premier ministre: Devons-nous en conclure, monsieur le premier ministre, que vous ne parliez alors que des difficultés d'ordre technique que nous avons tous constatées durant la conférence, et que vous ne vouliez nullement condamner en bloc la Société Radio-Canada? Alors, monsieur le président, le très honorable premier ministre a répondu ce qui suit, et je cite:

Ah, non! monsieur l'Orateur. Je ne condamne jamais en bloc qui que ce soit, si ce n'est peut-être quelquefois le député. Dans le cas de la Société Radio-Canada, je faisais allusion à quelque événement précis et récent. Le député n'ignore sans doute pas que je suis un grand admirateur de la Société Radio-Canada et des média en général.

Monsieur le président, il n'y a rien à ajouter à cette dernière réplique. Comme réponse c'est simple, c'est bref, c'est concis, c'est complet. Même un ignare, fût-il béjaune ou aliboron s'abstiendrait de requérir qu'on altère un tel chef d'œuvre.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! L'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a la parole.